

La chaudière à condensation gaz

Avec des économies d'énergie pouvant atteindre 20 %* par rapport à une chaudière au fonctionnement classique, la chaudière à condensation gaz permet d'allier un bon rendement et des économies d'énergie, moyennant la performance et la qualité de l'installation du système.



Une chaudière au fonctionnement optimisé

Avec une chaudière à condensation gaz, on récupère à la fois la chaleur des produits de combustion et celle de la condensation.

A la différence d'une **chaudière** au fonctionnement classique, qui laisse la vapeur d'eau contenue dans les produits de combustion du gaz naturel s'échapper dans l'atmosphère, ce système récupère ces fumées.

En condensant la vapeur et en la faisant passer par un échangeur, la chaudière la transforme en eau

et récupère les calories générées pour chauffer le circuit qui alimente les radiateurs.

Une chaudière cumulant rendement et confort

En limitant fortement les pertes thermiques, la chaudière à condensation gaz permet d'obtenir un bon rendement par rapport à une chaudière traditionnelle et peut atteindre jusqu'à 109 % PCI**) avec des économies d'énergie de l'ordre de 20 %*.

On apprécie également son fonctionnement qui limite les émanations de gaz à effet de serre, nocifs pour l'environnement. Enfin, combinée à un plancher chauffant ou à des radiateurs « chaleur douce », la chaudière à condensation gaz offre un grand confort.

Des critères à respecter pour l'installation de votre chaudière

Pour que vous puissiez tirer le meilleur profit de votre chaudière à condensation gaz, adressez-vous à un professionnel qualifié qui veillera au respect des critères suivants :

- Placement d'une sonde extérieure à l'abri du soleil, du vent et de courants d'air froid et humide,
- utilisation d'une sonde intérieure associée à un thermostat, placée dans une pièce représentative de votre logement,
- aucune vanne thermostatique ne doit être posée afin de pouvoir utiliser la chaleur fournie de manière régulière,
- utilisation de conduits d'évacuation des fumées réalisés dans des matériaux résistant à l'acidité des condensats,
- raccordement au réseau des eaux usées afin d'évacuer les produits de condensation.

* Source ADEME

** PCI : quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible

*** Loi de finances 2013

Crédit photo : © mariesacha - Fotolia.com

Article créé le 25/02/2013

Article mis à jour le 08/04/2020

A bientôt sur notre site,

